

Culture and Local Governance Culture et gouvernance locale



La re-politisation des politiques culturelles locales en France. À propos des affaires médiatiques entre élus locaux et professionnels de la culture

Kevin Matz

Volume 2, numéro 1, 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1108099ar>
DOI : <https://doi.org/10.18192/clg-cgl.v2i1.140>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre d'étude en gouvernance, Université d'Ottawa

ISSN

1911-7469 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Matz, K. (2009). La re-politisation des politiques culturelles locales en France. À propos des affaires médiatiques entre élus locaux et professionnels de la culture. *Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, 2(1), 55–79. <https://doi.org/10.18192/clg-cgl.v2i1.140>

Résumé de l'article

En France, depuis le début des années 1990, des « affaires » médiatiques en nombre inédit révèlent une conflictualité croissante entre agents politiques locaux et professionnels de la culture, s'opposant notamment sur les formes et les finalités légitimes de la culture dans ses rapports avec l'intervention publique. Rendu possible par les transformations des relations entre les champs politiques et culturels locaux, ce phénomène de (re) politisation de la culture s'inscrit dans des territoires spécifiques et se traduit principalement par une intervention « décomplexée » des élus dans ce qui est généralement considéré comme relevant du fonctionnement interne des milieux professionnels de l'art. Le but de cet article est d'ouvrir des pistes de réflexion sur les conditions de possibilité et les ressorts sociopolitiques d'une telle forme de politisation.

© Kevin Matz, 2009



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

A black and white photograph of a classical statue, likely a personification of Liberty or Justice, standing on a pedestal. The statue is draped in flowing robes and holds a torch or scepter. It is positioned on the facade of a building with ornate architectural details, including columns and decorative carvings. A small plaque above the statue reads "Stadt. Angler-halle." A circular traffic sign is visible in the foreground.

*CULTURE AND
LOCAL
GOVERNANCE*

*CULTURE ET
GOUVERNANCE
LOCALE*

VOL. 2, NO. 1

ISSN 1911-7469

Revue publiée par le Centre for Local Government/
Journal published by the Centre for Local Government

Editorial Board/Comité de rédaction

Isabelle Fortier (École nationale d'administration publique)

Robert V. Segsworth (Laurentian University)

Jonathan Paquette (Université Laurentienne)

Advisory Board

Bodil Axelsson (Linköping University)

Andrea Bandelli (Consultant, Amsterdam)

Hélène Bélanger (Université du Québec à Montréal)

Guy Bellavance (Institut national de la recherche scientifique. Centre Urbanisation Culture et Société)

Ruth Bereson (SUNY at Buffalo)

James Bradburne (King's College, University of London)

Cameron Cartiere (Birkbeck, University of London)

Christoph Eberhard (Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles)

Aurélien Lacassagne (Université Laurentienne)

Patrice LeBlanc (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue)

Alain Lefebvre (Université de Toulouse)

Heather L. Mair (University of Waterloo)

Allison McCulloch (Laurentian University)

Anne Mévellec (Université d'Ottawa)

Tim Nieguth (Laurentian University)

Emilia Palonen (Helsinki Collegium for Advanced Studies, University of Helsinki)

Philippe Poirier (Université de Bourgogne)

Ian Roberge (Glendon College, York University)

Erin Sharpe (Brock University)

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury,
Ontario, Canada, P3E 2C6

CULTURE AND LOCAL GOVERNANCE CULTURE ET GOUVERNANCE LOCALE

La re-politisation des politiques culturelles locales en France. À propos des affaires médiatiques entre élus locaux et professionnels de la culture

Kevin Matz¹
GSPE-PRISME (CNRS, UMR 7012)
Institut d'études politiques – Université de Strasbourg

Résumé

En France, depuis le début des années 1990, des « affaires » médiatiques en nombre inédit révèlent une conflictualité croissante entre agents politiques locaux et professionnels de la culture, s'opposant notamment sur les formes et les finalités légitimes de la culture dans ses rapports avec l'intervention publique. Rendu possible par les transformations des relations entre les champs politiques et culturels locaux, ce phénomène de (re) politisation de la culture s'inscrit dans des territoires spécifiques et se traduit principalement par une intervention « décomplexée » des élus dans ce qui est généralement

¹Doctorant en Science Politique attaché au *Groupe de Sociologie Politique Européenne*. La thèse, dirigée par Vincent Dubois (GSPE, Institut Universitaire de France, Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg), porte, dans une perspective comparée, sur la genèse et les effets de l'apparition d'un impératif de développement local sur les modes d'intervention public en matière de culture. Je tiens tout particulièrement à remercier Vincent Dubois, à l'origine de ces recherches, pour sa disponibilité et ses conseils avisés. Mes remerciements vont tout particulièrement à Simon Borja (GSPE) : ses remarques et reformulations rigoureuses ont permis d'améliorer sensiblement la qualité de ce texte. Merci enfin à Audrey Pageaut (GSPE), Olivia Rick (IEP Strasbourg) et Catherine Sanitas pour leurs précieuses relectures.

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury,
Ontario, Canada, P3E 2C6

considéré comme relevant du fonctionnement interne des milieux professionnels de l'art. Le but de cet article est d'ouvrir des pistes de réflexion sur les conditions de possibilité et les ressorts sociopolitiques d'une telle forme de politisation.

Abstract

In France, since the beginning of the nineties, the increasing number of public "affairs" media has revealed the growing tension existing between local politicians and professionals of the cultural field. One of their subjects of confrontation is related to the legitimate aims of culture in relation to public intervention. Enabled by the transforming relationship between the political and the local cultural fields, this phenomenon of re-politicization is rooted in specific territories and expresses itself by a lack of inhibition among local politicians to intervening in what is generally considered as the area of the professional artistic milieu. The aim of the article is to provide some thoughts on the socio-political motives of such a type of politicization and the conditions that enable them possible.

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury,
Ontario, Canada, P3E 2C6

La re-politisation des politiques culturelles locales en France. A propos des affaires médiatiques entre élus locaux et professionnels de la culture

INTRODUCTION

Depuis le début des années 1990, la presse française relate un nombre croissant d'affaires opposant élus locaux et agents culturels¹. Parfois qualifiées de « guillotine culturelle »², ces affaires émergent au niveau local pour arriver jusqu'aux rubriques « culture » des grands journaux nationaux. Cette nouvelle forme de conflit qui met à jour des affaires culturelles autrefois localisées semble être la conséquence d'une reconfiguration des relations entre les champs politique et culturel dans le cadre municipal. Ces changements modifient d'un côté les pratiques politiques en matière de culture, et, de l'autre, touchent au travail même des professionnels de la culture et des artistes. Ces derniers, de plus en plus dépendants de logiques

proprement politiques, sont confrontés à des formes de « censure », certes euphémisées (Saez, 2004), qui prennent la forme de suppressions de subventions, de dénonciations publiques, d'interventions dans les contenus culturels ou encore de mise à l'écart de professionnels de la culture. Ces interventions politiques s'attachent alors à discuter le caractère tantôt « élitiste », tantôt « amoral » ou « subversif »³ des productions artistiques. Les illustrations de cette tendance sont nombreuses : du maire qui commande lui-même les livres pour la bibliothèque locale parce qu'il pense que le directeur de la bibliothèque commande « de mauvais livres », au directeur de festival critiqué ou renvoyé parce qu'il est vu comme « un membre de l'establishment culturel » ou, encore, aux musiciens accusés de heurter la ligne politique municipale majoritaire. Loin de préjuger de ces mesures, ces

¹ Le mot « affaire » renvoie à un investissement journalistique (de la part de la presse nationale) sur des conflits au niveau local opposant élus et professionnels de la culture.

² « Grands nettoyages municipaux », site Internet de la revue *Cassandra*, contribution mise en ligne le 16 décembre 2002.

³ Les termes entre guillemet se rapportent directement aux propos des enquêtés ou à ceux tirés de la revue de presse effectuée (cf. infra pour la méthode).

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

« affaires » ont pour effet d'éclairer un phénomène plus général de politisation des politiques culturelles locales, défini comme l'entrée des politiques publiques de la culture « *dans les lieux et les espaces de la compétition politique* » (Teillet, 2003/2004). Amenés à exercer « une intervention manifeste dans les milieux professionnels » de la culture, les élus n'entendent « plus seulement être de simples créanciers », (Olszak, 2005) mais sont manifestement encouragés à recadrer l'orientation artistique de certaines productions « culturelles ». Cette implication politique élargie conduit à faire coïncider les orientations culturelles avec l'impératif présumé des finalités qu'en attendent les agents politiques. Ces finalités touchent à des nécessités apparemment culturelles ou artistiques, mais sont, comme nous le verrons, aussi économiques, symboliques et surtout directement politiques et électorales. Le terme de politisation demande à être replacé dans un contexte où, de consensuelle dans les années d'après-guerre jusqu'aux années 1970, la place des élus dans la définition des enjeux culturels municipaux tend désormais à poser problème, du moins dans certaines situations locales. Si le bien-fondé de cette attribution politique est

largement reconnu dans le cadre municipal, la définition des finalités de l'action culturelle n'est pas exempte de luttes entre élus et agents culturels. Ce climat se traduit parfois de manière saillante par l'émergence d'« affaires » fortement médiatisées. Dans ce contexte, une étude de ces affaires permet de décrire par la bande ce processus toujours en cours de reconfiguration des univers de compétence et d'intervention en matière culturelle. Et c'est précisément parce que ce processus est en cours, mouvant et encore fluctuant (Dubois, 1999), sans représenter une nouvelle forme de normalisation des politiques dites culturelles, qu'il est pertinent de passer par ce prisme pour étudier une forme particulière et nouvelle d'investissement politique qui s'articule dans un rapport ambivalent entre champs politique, culturel et journalistique. Ainsi, il est nécessaire de rendre compte de l'évolution comme de l'imbrication entre ces différents espaces, dont les agents respectifs participent de l'émergence des affaires. Il s'agit de penser le monde social de manière relationnelle (Bourdieu, Wacquant, 1992, p.200). Le concept de champ⁴

⁴ Le champ est un espace social de positions organisé selon une logique propre déterminée par la spécificité des enjeux et des ressources (les

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

devient alors un outil indispensable pour saisir les articulations entre espaces, positions et prises de positions des agents. Dans ce processus complexe de re-politisation de la politique culturelle, où les frontières et l'autonomie des champs sont sans cesse remises en cause, tout se passe comme si la démarche des élus avait pour but la subversion des enjeux propres au champ culturel pour les adapter à l'habitus politique dans le but de créer ou réactiver leur légitimité politique. La question des usages politisés des politiques culturelles locales pose dès lors la question de la légitimité du pouvoir et des modalités de démonstration et de conservation de la position distinguée et distinctive d'élus (« *de sa légitimité à gouverner* ») au travers de la culture (Teillet, 2003/2004). Cet article livre ainsi les conclusions d'une étude des caractéristiques de 48 affaires confrontant élus, professionnels de la culture et artistes. Il s'agit de poser quelques jalons pour tenter d'expliquer et de comprendre les canaux de légitimation et les usages politiques d'une intervention des élus dans des activités où les professionnels de la culture s'étaient précédemment arrogés le relatif monopole.

capitiaux) que les agents investis peuvent y faire valoir.

Après avoir montré que ces affaires objectivent les transformations du « *réseau de production des politiques publiques* » (Rhodes, 1997) de la culture, nous porterons la focale sur les conditions d'émergence des affaires et sur les modalités de leur publicisation⁵. Nous mettrons enfin en avant l'avantage des agents à investir l'espace de production culturelle et nous pencherons sur l'intérêt même que représente la culture à la fois comme compétence politique élargie, mais aussi comme surcroît de crédit symbolique pour les agents qui s'en emparent.

⁵ Une question de vocabulaire : nous considérerons le conflit comme l'état antérieur d'une affaire, c'est à dire une lutte localisée qui ne fait pas (encore) l'objet d'un investissement journalistique. Dans notre deuxième section, nous mettrons bien évidence les conditions d'émergence des « affaires » que nous avons relevées. Nous utiliserons la terminologie d'« affaire » ou son équivalent de « lutte/conflit médiatisé » pour évoquer notre objet d'étude. Différencier l'étude des conditions d'émergence d'un conflit des modalités de sa publicisation n'est pas envisageable puisqu'ayant repéré ces conflits locaux dans la presse, ceux-ci sont toujours déjà des « affaires » (nous n'avons donc pas de cas de conflits localisés n'ayant pas fait l'objet d'un investissement journalistique). Ainsi, empiriquement, nous ne pouvons attester des conditions d'émergence d'un conflit qui ne serait pas médiatisé mais bien d'une affaire (dont les conditions locales d'émergence diffèrent sans doute de celle du simple conflit).

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

Présentation du terrain

Nous allons dans cet article baser notre réflexion sur l'étude de 48 affaires qui ont émergé entre 1990 et 2007. L'enquête comporte d'abord un repérage dans la presse nationale (200 articles) des affaires, et un recueil, via les sites des municipalités et les annuaires des personnalités, de données biographiques sur les agents investis. Un premier travail d'objectivation statistique a été effectué pour déterminer les conditions sociopolitiques d'émergence des « affaires ». Les premiers résultats exposés ici sont ainsi le fruit d'un travail quantitatif qui recense notamment, pour chaque affaire étudiée, plusieurs éléments : le profil des agents impliqués dans les affaires (avec des indicateurs comme le type de mandat politique, la profession, le parcours scolaire), les propriétés de la configuration politique locale (avec des indicateurs comme la composition du conseil municipal, le type d'institution politique présente sur le territoire) et le niveau de structuration du champ culturel local (avec des indicateurs comme le nombre de théâtres subventionnés, la diversité de l'équipement). À côté de ça, une série d'entretiens a été effectuée avec les agents de certaines de ces affaires : l'affaire de la Compagnie Vincent Colin en 2007 (Vannes), l'affaire de la Laiterie en 2001 (Strasbourg), l'affaire du Centre d'art et de plaisanterie en 2000 (Montbéliard), l'affaire de l'Edito du théâtre Le Granit en 2007 (Belfort), l'affaire du musée en 2006 (Nantes) et l'affaire de la bibliothèque en 1995 (Orange). Ces études de cas nous ont permis de porter la focale sur les logiques de prise de parole des agents impliqués (que nous nous sommes efforcées à rapporter à leur position respective), ainsi que sur les usages différenciés des catégories invoquées. Reste à évoquer les difficultés à enquêter sur les politiques locales durant une période de campagnes pour les municipales en France (mars 2008). Cette temporalité spécifique a eu en effet des conséquences sur les démarches de négociation envers nos enquêtés et, in fine, sur la sélection des « affaires » : l'espace possible de nos investigations a été bien souvent réduit aux

affaires dont les agents politiques n'étaient pas en courses pour les municipales de 2008.

1- LA FORMALISATION DE LA CULTURE COMME CATEGORIE D'INTERVENTION PUBLIQUE LOCALE

Au travers des médias et des formes médiatisées de confrontations publiques s'objectivent les (trans)mutations des formes d'intervention politique en matière de culture. Ces évolutions longitudinales ont permis aux élus d'être « autorisés » à investir les activités décisionnaires des professionnels de la culture.

1.1 Rappels sociohistoriques d'un bouleversement des pouvoirs publics en matière de culture

Pour comprendre ces processus, il est nécessaire de revenir sur les prémices de l'intervention publique en matière de culture en France. À la fin des années 1950, se formalise progressivement un service public de la culture dans un rapport concurrentiel entre le niveau local et le niveau national. À

**Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

la création du ministère des Affaires culturelles en 1959 et la mise en place d'une ambitieuse politique nationale de démocratisation culturelle⁶, répond l'année suivante la création de la *Fédération nationale des centres culturels communaux*. La naissance de cette instance témoigne de l'intérêt grandissant des communes pour la culture et s'inscrit dans la perspective de marquer une distance avec le discours et les politiques menées par le ministère. L'enjeu, pour les communes qui sont largement investies dans le secteur dès la fin des années 1970 (Poirrier, 2000), est alors de se constituer une véritable légitimité d'intervention culturelle : cette volonté se matérialise progressivement par une augmentation des financements locaux accordés aux agents culturels municipaux. Les lois sur la décentralisation, au début des années 1980, viennent marquer ce clivage et confirmer un paysage institutionnel français déjà structuré dans le sens d'une autonomisation de l'échelon et des compétences culturelles territoriales⁷. S'opère alors une véritable reconfiguration

du champ d'action des pouvoirs publics en matière de culture (Poirrier, 1997). Le financement public de la culture, concentré jusque là dans les mains de l'Etat, est progressivement passé aux collectivités locales, et notamment aux municipalités⁸.

L'Etat, déclinant d'un point de vue financier autant que « symbolique » (il perd partiellement son rôle de conseil), s'efface quant à lui dans les années 1990 au profit des municipalités, dont la part dans le financement local de la culture dépasse désormais largement les investissements du Ministère de la culture (Poirrier, 1997). La professionnalisation culturelle de l'échelon local (marquée principalement par la création et l'autonomisation de services « culture » dans les municipalités, le recrutement d'administrateurs culturels), tout comme la diffusion d'« une norme d'action publique entrepreneuriale » (Urfalino, 2004), ont permis l'affirmation de la ville comme cadre d'une nouvelle légitimité d'intervention culturelle dont les critères de références ne sont plus subordonnés à ceux du Ministère de la culture. La poursuite d'objectifs gestionnaires s'est accompagnée par ailleurs

⁶ Notamment au travers d'un réseau de *Maisons de la Culture*, qui deviendront les actuelles *Scènes nationales*.

⁷ L'idée de " décentralisation " renvoie ici à l'intervention progressivement plus marquée des collectivités locales dans le financement de la culture.

⁸ Pour un aperçu des effets de ce transfert, voir notamment l'un des rapports du Conseil Economique et Social (CES, 1998).

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

d'une rationalisation des politiques locales (Koebel, 2006) : l'art n'échappe pas à la règle et devient un enjeu de crédibilité politique pour les municipalités (Peres, 2002). La création d'espaces de sociabilité et de représentations (colloques, revues spécialisées) a de même permis la valorisation d'un savoir-faire gestionnaire en matière de culture et l'imposition d'une rhétorique « politico-culturelle » qui a beaucoup joué dans la reconnaissance symbolique d'une capacité d'intervention des élus dans les milieux professionnels de la culture (Dubois, 1999). Désormais justifiée par une antériorité, la maturité des compétences culturelles des villes devenues à la fois technique et discursive, a ainsi poussé les élus à une spécialisation qui rendra possible la formalisation de la culture en catégorie légitime d'intervention publique locale. Le retrait de l'Etat a contribué par ailleurs à l'isolement de certains professionnels de la culture⁹ du fait de cette reconfiguration localisée des pouvoirs publics culturels. On peut considérer que l'Etat ne

pourrait alors plus jouer son rôle d'arbitre au niveau local face à la montée en puissance des villes qui s'arrogent tous les rôles : financeurs, conseillers et même critiques. Dans ce cadre, l'espace des interlocuteurs des artistes et des professionnels de la culture en municipalité se resserre pour se focaliser de plus en plus sur le pouvoir municipal. Le système de médiation des conflits (assuré par le Ministère de la culture, la DRAC) qui caractérisait l'ancienne configuration ne semble plus se retrouver au niveau local, lequel devient l'espace possible d'une politisation des politiques culturelles locales.

1.2 La mutation des figures « légitimes » du champ culturel

La professionnalisation des élus dans les milieux culturels a ainsi pour conséquence une remise en cause de l'autonomie des professionnels du secteur ou, du moins, un affaiblissement de leur position. Ces professionnels composent ainsi avec une nouvelle forme de domination politique (à la fois financière et discursive) : si les élus légitiment de manière quasi unanime un « rapport » à l'art au prorata des conséquences « bienfaitrices » sur les populations et les territoires, la catégorie

⁹ Précisons : certains professionnels de la culture, à la carrière nationale notamment, s'appuyaient sur le soutien des DRAC, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (service déconcentré de l'Etat en région). Faisant défaut, cette instance pouvait les laisser démunis face aux pouvoirs locaux devenus seuls ou principaux décideurs.

ambiguë (Passeron, 1991) de « professionnels de la culture », qui lisse toute une série de statuts, de visions du monde, de pratiques, va donc faire l'objet, selon les intérêts rapportés à la position occupée dans le champ culturel, d'un rapport flottant à cette politisation, oscillant entre l'acceptation totale et son rejet catégorique.

Désolidarisés et souvent en lutte dans et entre sous-espaces désarticulés (musiques, audiovisuel, art plastique, etc.), les agents culturels locaux ont néanmoins en commun (en raison de leurs intérêts spécifiques) d'avoir évolué dans un rapprochement généralisé toujours davantage en connivence avec le champ politique. Des diplômes spécifiques apparaissent et marquent la naissance d'un groupe de « professionnels de la culture » politiquement « certifiés/consacrés ».

Le déploiement de critères nouveaux de légitimité contribue ainsi au « resserrement de l'espace des producteurs » (Dubois, 1999) de l'action culturelle. La compétence gestionnaire, la valorisation de l'apolitisme, une éthique (artefactuelle) de la démocratisation culturelle, ainsi que la mise en avant des finalités économiques de la culture, constituent les labels

incontournables d'une nouvelle « professionnalité » culturelle définie au prisme des attentes politiques. Cette requalification politique des enjeux culturels met doublement à l'écart les agents qui n'entendent pas accorder leurs pratiques à ces nouvelles finalités (éducation populaire, milieux associatifs). De cette professionnalisation (croisée) des agents politiques et culturels, émergent donc un modèle « d'exemplarité culturelle » défini par un discours performatif et un ensemble de pratiques de recrutement devenues dominantes et au fondement de la crédibilité du professionnel de la culture « respectable » et « acceptable » au sein du champ politique. Marquées parfois, selon le discours de certains artistes, par un inflexible des exigences artistiques et politiques au profit d'une neutralité professionnelle des agents culturels, ces nouvelles (prise de) positions obligatoires sont en accord implicite avec une sorte de « consensus mou » qui entérine et fait le jeu des attributions et des finalités politiques de la culture promues par certains élus. Corrélativement à ces évolutions, la culture est constituée en « *catégorie d'intervention publique* », non plus seulement au niveau central, mais de plus en plus dans les espaces

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

politiques locaux par des élus devenus des « spécialistes » (Dubois, 1999).

L'investissement « décomplexé » des élus locaux dans les actions culturelles, empiétant directement sur le pouvoir des professionnels de la culture, s'explique, comme nous venons de le voir, par des transformations historiques qui bousculent (et décloisonnent) les frontières entre champs politique et culturel.

2- DES TERRITOIRES PROPICES A LA POLITISATION DE LA CULTURE?

Aborder la question de l'investissement politique dans les milieux culturels locaux implique néanmoins de prendre en compte l'état du territoire (Saez, 1989) considéré. A travers l'étude de nos 48 affaires se dessinent ainsi les caractéristiques sociopolitiques qui définissent la nature du cadre municipal d'inscription de l'affaire (Briquet, Sawicki, 1989) et le jeu des agents qui s'y engagent. Reste que la presse nationale, par le biais de son mode de sélection de l'information, joue aussi un rôle dans la structure d'émergence des affaires.

2.1 Mobiliser la presse : le désenclavement d'une conflictualité locale

Mobiliser la presse s'avère possible à la faveur d'un capital social susceptible de souscrire à des connivences et s'actualise au sein des stratégies de légitimation/divulgaration propres aux agents concernés. Mais qui intervient, de manière prépondérante, dans ces affaires ? Dans le champ politique, ce sont très souvent les maires qui apparaissent et prennent parti dans les luttes médiatisées (plus que les adjoints à la culture ou des élus d'autres collectivités locales). Du côté des agents culturels, les directeurs de structures labellisées (Scènes nationales, Centres dramatiques nationaux, Théâtres nationaux¹⁰) sont plus concernés que les directeurs de petites structures (compagnies de théâtre) et surtout que les artistes indépendants¹¹. Notre réflexion se

¹⁰ Dans la suite du texte, nous désignerons ces structures culturelles respectivement par les sigles suivant : SN, CDN, TN.

¹¹ Lorsqu'ils apparaissent dans les affaires, ces rares artistes ne sont pas inscrits dans une structure institutionnalisée. Hors des cadres légitimes de la consécration artistique/culturelle, ils apparaissent souvent loin des critères, gestionnaires, de reconnaissance politique et médiatique de sorte qu'il est immédiatement

base donc de manière privilégiée sur un corpus d'affaires où des maires et des « professionnels » de la culture institués sont en interaction.

Ainsi, lorsque des élus souhaitent créer le scandale (Lemieux, De Blic, 2005) en désignant, localement, une structure culturelle comme « un gouffre financier », ou une production artistique comme « moralement inacceptable », les agents culturels réagissent souvent en mobilisant la presse nationale qui, à son tour, décrédibilise ces accusations politiques alors considérées comme « incohérentes » et/ou « illégitimes ».

Par ailleurs, et contrairement à la presse régionale, plus consensuelle en raison d'une proximité avec les pouvoirs politiques locaux (Le Bohec, 1997), la presse nationale se place de manière quasi systématique en « défenseur » des agents culturels, au détriment des élus dont la démarche est souvent soumise à une critique journalistique acerbe et vindicative. Néanmoins, on peut supposer que tous les conflits locaux ne suscitent pas l'intérêt de la presse nationale. Seraient

impossible pour eux d'avoir un poids dans l'espace des affaires orientant l'action culturelle territoriale.

privilégiées les situations locales où l'illégitimité des hommes politiques nourrit les mises en scène journalistiques des contradictions flagrantes de ces politiques. Ces cas de figures permettent ainsi une spectacularisation et une dramatisation optimale du récit en parfait accord avec l'« habitus journaliste » (Accardo, 2007). En effet, la sélection des conflits culturels semble d'autant plus ouverte¹² que leur mise en récit permet d'affirmer la légitimité de l'activité journalistique comme « contre-pouvoir » face aux élus locaux. Aux logiques des agents politiques et culturels, se greffent donc des logiques internes au fonctionnement du champ journalistique (Bourdieu, 1996), participant à la sélection des conflits locaux médiatisés¹³. Mais cette (re)prise des conflits locaux par la presse nationale s'explique aussi par d'autres vecteurs de publicisation. Dans chacun des deux pôles (politique et culturel), tout semble indiquer que

¹² Avec cet adjectif, nous voulons insister sur une capacité de reprise par la presse des conflits qui est d'autant plus englobante et effective que les agents pris dans ces affaires développent ce type de discours incohérents.

¹³ En ce qui concerne ces *emprises* récurrentes, et selon des logiques similaires, du champ journalistique sur la médiatisation des conflits locaux, on pourra se référer aux travaux de Christian de Montlibert (Montlibert, 1989).

la hiérarchie des positions des agents impliqués, dans la mesure où elles sont institutionnalisées, distribue les pouvoirs « de dire » l'affaire comme d'y être partie prenante. À un premier niveau, les élus possèdent un capital « politico-institutionnel » localisé qui rend possible la mobilisation des ressources collectives des institutions. La légitimité que confère ainsi la position d'élus dans les appareils bureaucratiques autorise l'utilisation des dispositifs institutionnels de publicisation (service de presse, de communication des mairies). Ces derniers rendent possible l'élaboration de cadrages préconstruits qui sont immédiatement offerts aux médias tels des « scandales ». À un second niveau, les entretiens effectués révèlent une proximité-conivence entre journalistes spécialisés dans les questions culturelles au niveau national et certains agents culturels qui disposent d'un capital social spécifique. Ces interactions participent aussi de la publicisation éventuelle d'un conflit. Ainsi, plus un professionnel de la culture bénéficie d'une reconnaissance nationale, plus il a de chances d'être inscrit dans un réseau d'interconnaissances comportant des journalistes spécialistes qu'il peut mobiliser dans des situations

de crise face au pouvoir municipal (Teillet, 2003/2004).

2.2 Conditions sociopolitiques locales de politisation

Considérant l'ensemble des affaires, il apparaît clairement qu'il existe une configuration locale propice à l'émergence de luttes médiatisées entre agents culturels et politiques.

Ces affaires émergent principalement dans des villes de droite¹⁴, et d'une manière plus générale, dans les villes où le jeu politique local s'organise autour d'une lutte partisane significative. Les enjeux politiques que représente aujourd'hui l'action culturelle apparaissent nettement lorsque l'on se penche sur les caractéristiques des villes. D'abord, on pourrait supposer que l'intervention politique est facilitée par une faible institutionnalisation de la culture laissant des agents culturels isolés face au pouvoir municipal. Or il s'avère en fait que

¹⁴ Ici tout dépend de la définition de la « droite » : sur 48 conflits, 27 ont émergé dans des villes dites de droite de gouvernement, 6 dans des villes d'extrême droite, et 6 dans des villes de centre droit. Même si regrouper ces trois tendances sous un même label est réducteur et simpliste, cela met en avant néanmoins la prépondérance d'une tradition ou d'une « culture » politique spécifique.

Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

plus une municipalité comporte d'équipements culturels diversifiés, plus une affaire est susceptible de voir le jour¹⁵.

Dans le même temps, les municipalités qui investissent plutôt dans la création que dans la conservation ou la diffusion sont plus propices à l'émergence d'une affaire. Cette prépondérance pour l'investissement dans la création au sein des budgets culturels municipaux offre la possibilité aux élus de justifier un droit de regard sur les productions culturelles, dans la mesure où l'argent public « approprié » tend à faire de l'élu le garant du contenu et « des formes » du travail des professionnels de la culture. Cette manière de maîtriser la distribution du capital économique dans les projets de production culturelle impose, de fait, un usage politisé des activités culturelles induisant un « agir artiste au service du développement économique local » (Arnaud, 2008). En définitive, les reconfigurations des politiques localisées font des villes-centre¹⁶

¹⁵ Les résultats de l'enquête montre que plus la densité de ces équipements est forte, plus nous avons attesté du niveau d'institutionnalisation de la vie culturelle municipale.

¹⁶ Selon les catégories instituées la typologie est la suivante : « ville-centre » (défini comme la ville principale ou centrale d'une agglomération), ville de banlieue (définie comme une ville dans la périphérie d'une ville principale), ville isolée (dont la communauté

un nouveau centre de gravité des luttes médiatisées entre élus et agents culturels. La densité des enjeux politiques propre à ce type de configuration urbaine ne peut que s'étendre à de nouveaux « marchés de concurrence et de prestige politique » tels que peut le représenter le secteur culturel¹⁷ (Haegel, 2007). La formation d'un double enjeu territorial et culturel¹⁸ a ainsi pour conséquence directe non seulement « une division des pouvoirs politiques territoriaux en matière d'intervention culturelle » (Brandl, 2007), mais aussi un antagonisme entre fractions politiques et professionnels de la culture¹⁹ qui dans certains cas, comme dans nos affaires, suscite l'intérêt de la presse. Les conditions d'émergence d'une affaire semblent aussi en partie

d'agglomération compte moins de 20.000 habitants). Nous tirons ces informations de rapports du DEP (le département d'étude et de prospective du Ministère de la culture, renommé le DEPS, le département des études, de la prospective et des statistiques).

¹⁷ Il suffit de considérer, parmi de nombreux exemples, l'enjeu que représente au niveau Européen et international l'attribution du label « Capitale européenne » et les luttes de prestige qui renforcent les concurrences déjà existantes que les villes se livrent.

¹⁸ Le travail politique de valorisation de la ville, du département ou de la région au travers des discours sur « le rayonnement culturel » de l'un de ces espaces, objective ce double aspect.

¹⁹ Pour un aperçu de la nature de cet antagonisme, voir les travaux de Guy Saez (Saez, 2007).

Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

corrélatives aux positions d'ordre institutionnel : les villes-centre comprennent des agents politiques et culturels situés dans les structures-relais institutionnelles légitimes, susceptibles de faciliter la mise en forme d'une affaire. Les institutions politiques (préfectures, DRAC²⁰) et culturelles (Scènes nationales, CDN, TN) nationales, présentes tout particulièrement dans ce type de configuration locale, constituent ainsi de véritables interfaces entre les différents niveaux de gouvernement. La construction et l'entretien de liens formels et informels contribuent, tout en les diffusant, à produire, reproduire, voire transformer, les informations locales et leurs possibles réceptions dans les cercles journalistiques parisiens, bref à constituer un fait divers localisé en « affaire » médiatique d'intérêt national. Reste à comprendre le jeu des agents politiques qui investissent les médias.

3- « FAIRE CARRIERE AVEC LA CULTURE » : LES USAGES POLITIQUES D'UN INVESTISSEMENT MEDIATIQUE

Les affaires culturelles constituent des fragments médiatiques qui lèvent le voile sur les transformations et les glissements des compétences politiques en matière culturelle. Espaces possibles pour une requalification des enjeux culturels (et d'une imposition de critères « politiques » de légitimité culturelle au niveau local), ces moments spécifiques passent pour être des « canaux facilitateurs », usités dans certains cas comme de véritables technologies (Foucault, 1975) de maintien et de renforcement de la domination politique « généralisée » (Champagne, 1990), qui trouve en la culture de nouvelles voies pour dire et réaffirmer son principe d'action politique. L'affaire culturelle peut être alors vue comme le laboratoire d'un travail politique d'imposition d'une naturalité de l'intervention des élus dans les milieux des professionnels de la culture.

²⁰ Il s'agit de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (service déconcentré de l'Etat en région)

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

3.1 « Causer culture » : profil et prise de position des élus dans une affaire culturelle

Les élus impliqués dans les 48 affaires prises en compte dans l'analyse présentent des caractéristiques communes qui permettent de percevoir ce travail de légitimation. Il s'agit principalement d'hommes, nés en France dans les années 1940 et 1950, issus des classes supérieures, qui occupent des positions dominantes dans divers secteurs d'activités situés au centre de gravité du champ du pouvoir : l'éducation, l'université, la fonction publique et le monde des affaires (management, marketing, etc.). Juristes, économistes ou littéraires de formation, nous avons bien souvent affaire à des élus occupant par ailleurs, pour la moitié d'entre eux, des postes de cadres dans le privé. En cela, nos élus ne s'écartent pas du profil type du groupe professionnel des élus français se caractérisant par une appartenance aux catégories sociales les plus favorisées. Outre une relative jeunesse²¹ politique, deux éléments discriminants se dégagent : l'appartenance à des espaces sociaux et professionnels où la capacité gestionnaire (capital

gestionnaire) est à la fois vecteur et condition de légitimité (Bourdieu, 1979) et une carrière politique multiniveaux, caractérisée par l'occupation de postes locaux et parfois nationaux.

L'émergence prépondérante d'affaires dans des villes de droite (les villes de gauche sont néanmoins loin d'être épargnées par le phénomène) pourrait ainsi s'expliquer par la mise en application des critères d'appartenance partisane²² qui définissent, en actes, l'appartenance politique de ces élus. Détenteurs de capitaux économiques plutôt que culturels, ces élus perçoivent par ailleurs leur mandat comme un « bien précaire », dont l'échéance est bien souvent considérée comme une exclusion politique (Lagroye, 1994), qui engendre une situation d'incertitude face au maintien d'une distinction sociale par le pouvoir politique (Bourdieu, 1979)

²¹ La jeunesse politique renvoie ici à l'exercice d'un premier mandat politique.

²² Par appartenance partisane, nous entendons le principe selon lequel les agents politiques consacrés, ou qui tachent de l'être, suivent les règles du jeu du champ dans lequel ils sont et cherchent à se positionner, donc un principe actif où les agents défendent, dans leurs actions, les enjeux spécifiques de cet espace par la mise en avant d'attitude et de discours qui désignent cette appartenance (« rigueur budgétaire », « respect des mœurs » sont des éléments de discours qui apparaissent régulièrement dans les entretiens).

adoubée par « le peuple » (Lagroye, 1994).

L'analyse du contenu des entretiens indique ainsi une dynamique où la participation des élus au sein de ces affaires est envisagée comme une stratégie de conservation de leur capital politique et des ressources qui l'accompagnent (Fontaine, Le Bart, 1994). Pour intervenir dans une affaire culturelle, les élus interrogés mobilisent une somme d'arguments récurrents qui puisent dans des registres cumulatifs allant de « la représentation politique » (qui implique une sacralisation des rapports de force municipaux comme étant à la base de la structuration du goût des administrés), jusqu'à « la critique artistique » (sur le contenu des œuvres, alors stigmatisées comme politiques, amORAles, élitistes ou déconnectées des réalités locales), en passant par le registre de « la responsabilité » (basé sur la mise en avant de valeurs éthiques faisant de l'élu le garant de l'intérêt général, apte à statuer sur les risques techniques et les problèmes de sécurité liés à une structure/manifestation culturelle). Cette triple argumentation fondée en droit, en conséquence (de ce droit) et en goût, garantit un discours attaché aux nouvelles configurations du champ des

compétences politico-culturelles et des dispositions gestionnaires corrélatives que les interventions culturelles des élus délimitent justement en puissance. Cette compétence de gestionnaire politique appuie et guide les stratégies d'intervention des élus. C'est en mettant en adéquation une position sociale spécifiquement politique, et la « culture » gestionnaire qui l'accompagne, avec ce que devrait être l'univers de production culturel, que la mobilisation prépondérante de cet argumentaire définit et légitime la mise en valeur des capacités techniques dans les milieux de la culture. Ainsi, tout montre que les transformations de l'espace municipal s'organisent localement par le biais d'une revalorisation généralisée des compétences gestionnaires (gestion, capacités d'administration, management d'équipes, relations publiques) qui, à leur tour, permettent de réensemencer le champ culturel du capital spécifiquement politique. Ce transfert de compétences est notamment possible par la détention du capital économique qui permet de maîtriser cet espace de production symbolique. En un mot, la position génère une prise de position qui peut amener au report des règles du jeu d'un espace dans un autre espace, ce qui permet d'y ramener ses intérêts

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

et d'user des dispositions de son champ initial pour maîtriser celui qu'on tente d'investir.

Cette technologie dont se pare le pouvoir politique, constituée en capital normalisé capable d'être non moins efficace en ce qui regarde la culture, décale les frontières de la légitimité de l'intervention culturelle des agents du champ politique. En faisant de ce capital initial, « *un capital de certification* », les élus participent donc de la redéfinition des règles de l'espace culturel en participant « *à l'octroi d'une forme de certification de respect des règles bureaucratique-administratives* »

(Brandl, 2007) dont ils sont les seuls maîtres. De manière plus ou moins nette selon les discours, l'intervention politique se base donc sur la mise en avant de problèmes de gestion, de rentabilité de la culture, mais aussi sur la démonstration d'une incapacité du professionnel de la culture, et *a fortiori* de l'artiste, d'assumer les prérogatives de fonctionnement d'une structure culturelle. Manques de lucidité, de pragmatisme et de rigueur budgétaire constituent les ressources discursives de base au service de la décrédibilisation des agents culturels. « Causer culture », comme le dit un élu, relève avant tout d'une mobilisation et d'une

adaptation des critères politiques à un nouvel objet d'investissement politique : la culture.

3.2 La culture : un investissement politico-médiatique ambivalent

Tout se passe ici comme si la recherche incessante de nouveaux espaces de compétence et de légitimation politique (ou de démonstration de sa légitimité), renouvelait, redéfinissait et réaffirmait la teneur et l'efficacité même du capital politique. Mais pour être efficiente et légitime, la conversion d'une opération de gestion politique en opérationnalité de gestion culturelle se doit d'être visible. En se fondant sur les principes néo-libéraux d'une économie gestionnaire rationnelle et uniforme (Mauger, 2008), la culture offre cette possibilité en ce qu'elle constitue un objet porteur de « *plus-value symbolique de tous ordres* » (Borja, Sofio, 2009). Les affaires culturelles semblent donc constituer un objet d'investissement politique où l'élus se pare du crédit et de l'aura de l'art et de la culture pour « faire voir » des compétences, non pas uniquement culturelles ou artistiques, mais au travers d'elles, un redoublement de ses dispositions proprement politiques en termes de gestion et de pouvoir de gestion. De « *légitimantes* »

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

comme « entrées » dans les milieux politiques municipaux, afficher et mettre en scène ses capacités de gestion des politiques culturelles peut aussi et avant tout servir la quête d'une crédibilité au fondement même de la sélection du personnel politique *via* l'élection, c'est-à-dire auprès d'un autre public : les électeurs. Un regard sur l'émergence des affaires puis sur la temporalité politique d'une carrière ou d'un mandat, peut donner une première forme d'objectivation à l'investissement politique des élus dans ces épisodes médiatiques comme moyen de visibilisation et, localement, de légitimation. Lorsque l'on met ainsi en rapport l'entrée en politique des élus impliqués avec les dates d'émergence des affaires dans lesquelles ils sont impliqués, on peut déjà pointer que ce sont les nouveaux venus dans l'espace politique légitime, assurant un premier mandat, qui se distinguent nettement. C'est donc principalement lors d'un premier mandat que les élus n'hésitent pas, d'une manière ou d'un autre, à se faire voir au travers des affaires culturelles. Pour les élus cumulant des postes nationaux, donc déjà investis dans et par le champ politique, l'intervention dans une affaire arrive plus rarement en début de carrière. Les résultats de

l'enquête montrent par ailleurs que la plupart des élus intervient dans une relative proximité aux échéances électorales (en fin ou en début de mandat). Cette mise en scène et cet investissement qui ne « coûte » que très peu aux agents politiques, dans la mesure où la culture n'est pas encore un objet politique à part entière, mais un complément appréciable des bilans politiques²³, pose ainsi la question des stratégies et de la maîtrise des initiatives de légitimation politique (Lagroye, 1994) au prisme de la politisation de la culture.

Dans cette optique, le domaine culturel rend particulièrement visible l'action publique municipale : les affaires culturelles seraient la conséquence (ou l'outil) d'initiatives visant à matérialiser et à valider l'idée d'une rupture (Olszak, 2005), l'avènement d'une municipalité « *gérée autrement* » (Bodet, 1999) dans le cadre d'une alternance municipale (le fait que

²³ En effet, la mise en avant du « bilan positif d'une politique culturelle volontariste et aboutie » ne suffit pas à conforter ou tirer l'électorat comme le démontre les élections municipales strasbourgeoises de 2008 où le duo municipal situé à droite, Fabienne Keller et Robert Grossmann, en dépit de leurs investissements tous azimuts dans la culture lors de leur mandat, ont assez largement laissé la place au candidat de l'opposition socialiste.

plus de la moitié des affaires de notre corpus émerge après une alternance va dans le sens de cette hypothèse).

Reste que pour les agents jouant aussi pour eux (et par eux) le jeu des intérêts politiques, le niveau national étant perçu comme le lieu de l'excellence et de la consécration politique, la culture peut être investie, du moins peut on le supposer, à des fins de mises en visibilité. La presse fournit l'espace des possibles d'une démonstration (de force) en permettant, au sein de l'affaire, et dans le monde politique au moins, le déploiement de mécanismes de « nationalisation » ou, tout du moins, l'interrogation sur les compétences politiques locales des élus. Sur ce point, et par effet de champ journalistique, les « affaires culturelles » constituent encore quelque occasion d'une médiatisation nationale de prises de positions, d'attitudes, de comportements strictement politiques (se mouvoir, parler, se présenter, etc.) qui seront autant de vecteurs d'une mise en évidence multiforme, mais aussi de formation, voire de validation de compétences politiques sanctionnant une capacité à faire de la politique au niveau national. Par ailleurs, un ensemble de règles et de normes spécifiques sont

constitutives du métier politique (Briquet, 1994) : gérer les situations de communication passe ainsi pour être une dimension progressivement intégrée des routines politiques. En perpétuelle représentation, les pratiques et les discours des élus semblent subordonnés à l'image construite des « attentes » de la population par les élus. Les représentations attachées à la fonction d' élu agissent « comme prescription de rôle quand le maire doit affirmer sa conformité à un modèle légitimant l'activité de tout élu » (Briquet, 1994). Ne pas s'en tenir à ces obligations est alors source de discrédit pour un élu (ou sera construit comme tel par ses adversaires). Par effet de champ (Bourdieu, 1996), pris au jeu du jeu politique, les élus jouent, selon leurs intérêts et leur position, la carte culturelle parce que l'investissement dans une affaire, en début ou en fin de mandat, peut s'inscrire dans la perspective de réactiver des fidélités électorales ou d'imposer, voire de continuer, un style politique. Les affaires culturelles passent ainsi pour être des espaces incontournables de l'affirmation du rôle de l' élu et des compétences qui (re)légitiment sa fonction, sa *représentation politique* (Bourdieu, 1991), en renforçant les formes opératoires de sa domination.

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

CONCLUSION

Rendus possibles par un véritable bouleversement des relations entre les agents des champs politiques et culturels locaux, l'intervention et l'investissement des élus dans les milieux des professionnels de la culture renvoient à des stratégies symboliques multiformes de légitimation. Mais alors, pourquoi investir des luttes médiatiques dans lesquelles les journalistes « culturels » s'attachent de manière systématique à dénoncer l'action politique de remise en cause de l'autonomie « artistique » du champ culturel ? À cet égard, l'émergence d'une « affaire » culturelle peut être reliée à l'exercice du métier politique dans la mesure où « faire polémique », même si cela n'engendre pas (forcément) de bénéfices symboliques immédiats pour l'élu, est une nécessité structurelle à l'affirmation d'un ethos politique ayant un pouvoir de légitimation de toute démarche politique aux yeux des profanes. Le champ journalistique, dont les règles semblent maîtrisées par les élus, devient un vecteur de visibilisation : tout se passe comme si l'apparition des agents politiques était répétée et suffisamment publicisée dans la presse pour

toucher un électorat large ou attirer l'attention de personnages clefs dans les instances partisans nationales. Mais faut-il voir dans ces nouveaux modes d'intervention politique, via les médias, dans le domaine culturel, une remise en cause systématique et fatale de l'autonomie des professionnels de la culture ? Ces affaires n'ont-elles pas, par ailleurs, des effets bénéfiques pour le développement des politiques culturelles locales ? Il conviendrait sans doute d'apporter quelques nuances au caractère stratégiste attribué dans cet article à la démarche des élus dans la production des politiques culturelles. La facilité des affaires culturelles à accéder à l'espace public semblent aussi venir *« renforcer la capacité [des] mouvements sociaux à interpeller les autorités politiques et à mettre en cause leur propre légitimité à travers la contestation de leurs actions ou inactions »* (Teillet, 2003/2004). De la même manière, *« la dénonciation de[s] impasses [des politiques culturelles] (conservatisme, académisme), de leurs limites (centralisation, légitimisme, démocratisation) ou de leurs faiblesses (face aux industries culturelles ou aux médias) a souvent permis leur transformation, l'élargissement de leur contenus, la mutation de leurs modalités »* (Teillet, 2003/2004). Porter par

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

exemple la focale sur les effets des mobilisations des agents culturels dans la reconfiguration des univers de compétence au sein des réseaux de production de politiques publiques, permettrait de réorienter nos hypothèses dans le sens d'une capacité d'action des agents culturels et de relativiser le caractère politiquement bénéfique d'un investissement des élus dans ces affaires.

Par ailleurs, même si une appartenance politique à la droite semble se rapporter à la possession chez les élus d'un habitus gestionnaire expliquant la prépondérance numérique de leur intervention au sein d'affaires par rapport à la gauche, le critère de la position politique n'est pas totalement heuristique. Le tournant gestionnaire de la gauche française dans les années 1980 a rendu possible l'investissement d'hommes politiques de gauche dans les milieux culturels *via* une critique technique et financière d'activités de professionnels de la culture. Ce registre est largement usité comme mode de prise de parole autorisé dans les sphères politiques « de gauche ».

Quand bien même ces situations ne représenteraient pas la norme d'un mode « pacifié » de régulation des relations entre agents du champ politique et du champ culturel, il est finalement

intéressant de passer par ce prisme pour comprendre comment les politiques culturelles locales sont depuis le début des années 1990 réinvesties par certains élus locaux comme vecteur potentiel de revalorisation de leur image. En bref, la montée en puissance des médias et de la visibilité des politiques culturelles a certes contribué à offrir aux agents du champ politique des espaces nouveaux, renforcés et renouvelés de crédibilité politique, non sans en faire corrélativement une contrainte supplémentaire au maintien ou au renouvellement des nombreuses formes déjà prises par la domination politique (Montlibert, 1997).

RÉFÉRENCES

ACCARDO, Alain, (2007). « Pour une socioanalyse des pratiques journalistiques ». In : id. et alii., *Journalistes précaires, journalistes au quotidien*. Marseille : Agone, coll. "Eléments".

ARNAUD, Lionel, (2008). *Réinventer la ville. Artistes, minorités et militants au service des politiques de développement urbain. Une*

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

comparaison franco-britannique.
Renne : PUR.

BODET, Cécile, (1999). « Culture et autorité partisane : la politique de « rééquilibrage » de la bibliothèque d'une municipalité FN (Orange, 1995-1997) ». Pôle Sud, n°10, Volume 10

BORJA, Simon, SOFIO, Séverine, (2009). « Productions artistiques et logiques économiques : quand l'art entre en régime entrepreneurial » (à paraître, janvier-février 2009).

BOURDIEU, Pierre, (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement.* Paris : Minuit, coll. "Le sens commun".

BOURDIEU, Pierre, (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques.* Paris : Fayard.

BOURDIEU, Pierre, (1991). « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, p. 3-24.

BOURDIEU, Pierre, WACQUANT, Loïc, (1992). *Réponses. Pour une anthropologie réflexive.* Paris : Seuil.

BOURDIEU, Pierre, (1996). *L'emprise du journalisme.* Paris : Raisons d'agir.

BRANDL, Emmanuel, (2007). « Culture et politique en région. Les conditions sociale et politique de l'activité culturelle en région ». *Regards Sociologiques – Les champs artistiques* –, n°33-34, p. 95-113.

BRIQUET, Jean-Louis, SAWICKI Frédéric, (1989). « L'analyse localisée du politique ». *Politix*, n°7, Volume 2, p. 6-16

BRIQUET, Jean-Louis, (1994). « Communiquer en acte. Prescription de rôle et exercice quotidien du métier politique ». *Politix*, n°28, Volume 7.

CHAMPAGNE, Patrick, (1990). *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique.* Paris : Minuit, coll. "Le sens commun".

CES, (1998). *Avis et Rapport du Conseil Economique et Social : Evènements culturels et développement local.* Paris : Les éditions des Journaux officiels.

DEP, (1995). « Les dépenses culturelles des communes de plus de 10 000 habitants en 1993 ». *Développement culturel*, n°109.

Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

DEP, (1995). « Les dépenses culturelles des grandes villes en 1993 ». *Développement culturel*, n°110

DUBOIS, Vincent, (1996). *Institutions et politiques culturelles locales : éléments pour une recherche socio-historique*. Paris : Comité d'histoire du ministère de la culture, MSH-CCRDA, coll. "Travaux et document n°4.

DUBOIS, Vincent, en collaboration avec POIRRIER Philippe, (1998). *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle. XIXe-XXe siècles*. Paris : La documentation Française, coll. "Travaux et documents n°8".

DUBOIS Vincent (1999). *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*. Paris : Belin, coll. "Socio-histoires"

FONTAINE, Joseph et LE BART Christian (dir.) (1994). *Le métier d'élus local*. Paris : l'Harmattan

FOUCAULT, Michel (1975). *Surveiller et Punir. Naissance de la prison*. Paris : Gallimard

GARRAUD, Philippe, (1989). *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*. Paris : L'Harmattan

GARRAUD, Philippe, (1994). « Les contraintes partisanes dans le métier d'élus local. Sur quelques interactions observées lors des élections municipales de 1989 ». *Politix*, n°28, Vol. 7.

GAXIE Daniel et LEHINGUE Patrick (1984). *Enjeux municipaux : la constitution des enjeux dans une élection municipale*. Paris, PUF : 1984.

GIRARD, Augustin, (2004). « L'Etat et la culture de la Révolution à 1959 ». In : SAEZ, Guy, (dir.), *Institution et vie culturelle*. Paris : La documentation française.

HAEGEL, F., (2007), *Partis politiques et système partisan en France*. Paris : Presses de Sc. Po.

JUHEM, Philippe, (1999). « La participation des journalistes à l'émergence des mouvements sociaux. Le cas de SOS-Racisme ». *Réseaux*, n°98.

KOEBEL, Michel, (2006). *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*. Paris : Editions du Croquant.

LAGROYE, Jacques, (1994). « Etre du métier ». *Politix*, n°28, Volume 7.

LE BOHEC, Jacques, (1997). *Les rapports presse/politique*. Paris : L'Harmattan

Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

LEMIEUX, Cyril, De BLIC, Damien, (2005). « Le scandale comme épreuve : éléments de sociologie pragmatique ». *Politix*, n°71, volume 18, p.9-38.

MATZ, Kévin, (2008). *Les journalistes et la fraude sociale. Contraintes, opportunités et conditions de production des « dossiers » de la presse magazine française*. Strasbourg : IEP, Mémoire secondaire de master de recherche, dir : Vincent Dubois.

MAUGER, Gérard, (2008). « Monopoly », *Savoir/agir*, n°5, p.119-121.

MONTLIBERT, Christian de, (1989). *Crise économique et conflits sociaux. Dans la Lorraine sidérurgique*, Paris : L'Harmattan, coll. "Logiques sociales".

MONTLIBERT, Christian de, (1997). *La domination politique*. Strasbourg : PUS, coll. "MSHS n°23".

OLSZAK, Sarah, (2005). *Repolitisation de l'action culturelle locale et effets d'une alternance municipale. Le festival de Babel à Strasbourg (1999-2002)*. Strasbourg : IEP, mémoire de fin d'études, dir. : Vincent Dubois.

PASSERON, Jean-Claude, (1991). *Le raisonnement sociologique*. Paris : Nathan.

PERES, Vincent, (2002). *Gouvernement municipal et politique culturelle locale. Le cas de la ville d'Angers*. Renne : IEP, mémoire de recherche, dir. : Philippe Garraud

POIRRIER, Philippe, (1997). « L'histoire des politiques culturelles des villes ». *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, n°53, Volume 53.

POIRRIER, Philippe, (2000). *L'Etat et la Culture en France au XXe siècle*. Paris : Librairie générale française.

RHODES, Rod, (1997). *Understanding Governance. Policy Networks, Governance, Reflexivity and Accountability*. Buckingham : Open University Press, p. 53.

SAEZ, Guy, (1989), « De l'autonomie des politiques culturelles territoriales », *Les papiers du GRESE – Politiques culturelle et territoire* –, n°6, p. 5-16.

SAEZ, Guy, (2004), « La politique culturelle des villes ». In : id. (dir.), *Institutions et vie culturelle*, Paris, La documentation française.

Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury, Ontario, Canada, P3E 2C6

TEILLET, Philippe, (2003/2004).
« La politique des politiques
culturelles », *L'Observatoire*, n°25,
p. 4-10.

URFALINO, Philippe (2004),
L'Invention de la politique culturelle.
Paris : Hachette littératures.

***Culture and Local Governance / Culture et gouvernance locale*, vol. 2, no. 1, 2009.
ISSN 1911-7469**

© Centre for Local Government, 935 Ramsey Lake Rd, Laurentian University, Sudbury,
Ontario, Canada, P3E 2C6